

Le 12 janvier 2007

Monsieur André Ouellet, ing.
Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune
880, Chemin Ste-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4



N/Réf. : 7610-08-01-80321-00 (200164919)
V/Réf. : 31L14-001

Objet : Demande de renouvellement du certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière - Canton de Mercier, municipalité de Témiscaming

Monsieur,

Nous avons bien reçu le 27 décembre 2006, votre demande de renouvellement datée du 18 décembre 2006, concernant le sujet mentionné ci-dessus.

Considérant les dispositions de l'article 122.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement [LQE] qui permettent à un titulaire d'un CA de présenter une demande de modification.

Considérant que certains projets peuvent faire l'objet d'une modification mineure sans pour autant changer la nature des activités ou modifier la qualité de l'environnement.

Par la présente, nous vous autorisons à poursuivre l'exploitation de la sablière jusqu'au 31 mars 2017 ou jusqu'à l'atteinte de la superficie maximale autorisée.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La directrice régionale,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Edith van de Walle".

Édith van de Walle

ÉW/MM/dd

180, boulevard Rideau, 1^{er} étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3333
Télécopieur : (819) 763-3202
Courriel : edith.vandewalle@mddep.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale
de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec

MER - SYSTEMES
DE GESTION DES LOIS
QUEBEC

FEV 13 10:58

Rouyn-Noranda, le 6 février 1992

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère de l'Énergie et des Ressources
5700, 4e Avenue Ouest A-115
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

N/Dossier : 7610-08-01-80321-00

Objet: Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une
sablrière

3114-001

Mesdames,
Messieurs,

Suite à votre demande de certificat d'autorisation reçue le 27 janvier 1992 et complétée le 10 janvier 1992, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière sur le territoire non organisé du canton Mercier à l'UTM 17, 634650 - 5192750, municipalité de Témiscamingue. L'exploitation de cette sablière s'effectuera au-dessus de la masse phréatique et aura une superficie de 3 hectares et une profondeur moyenne d'ex-

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Dossier : 7610-08-01-80321-00

Le 6 février 1992

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent permis:

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
Attestation de la municipalité de Témiscamingue	10-12-91	Sylvie Bourque
Attestation de la MRC	11-12-91	Denis Clermont
Demande de C.A. au MENVIQ	10-01-92	André Ouellet
Plan no 083-046	février 89	Jean Vézina
Plan de localisation reçu le	07-01-92	
<u>Photos aériennes:</u>		
MTQ 90027-19 no 0-33	13-05-90	
MTQ 90027-18 no 0-32	13-05-90	

Les travaux autorisés peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et devront être terminés au plus tard le 30 janvier 1997.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant. Avant d'effectuer tout changement au projet autorisé, une nouvelle demande d'autorisation devra être faite.

Pour le ministre de l'Environnement



Noël Savard, directeur régional
Abitibi-Témiscamingue et
Nord-du-Québec

NS/DC/d1